

Calaca, Stephanie

De: Calaca, Stephanie
Envoyé: vendredi 30 août 2024 10:31
À: MICHEL Arnaud (Inspecteur au pôle 3 Risques chroniques, éolien, sites pollués) - DREAL Bourgogne-Franche-Comté/UD58-89/UD58; COUSINAT Pauline (Chargée de mission sites et sols pollués) - DREAL Bourgogne-Franche-Comté/SPR/DRC
Cc: Birebent, Stephane
Objet: Rubriques ICPE SUMIRIKO Decize
Pièces jointes: 29 08 24 Rubriques ICPE SUMIRIKO.pdf

Bonjour,

Comme convenu lors de l’inspection du 29 mai 2024, je vous envoie en PJ la mise à jour du classement ICPE pour SUMIRIKO.
Le site reste classé sous le régime de l’autorisation.

Les principales conclusions sont :

- Le régime de ces rubriques ICPE n’a pas changé :
- ✓ **Rubrique 2660** : Le site est classé sous le régime de l’autorisation,
 - ✓ **Rubrique 4510.2** : Le site est classé sous le régime de la déclaration.

Le site est classé pour 2 nouvelles rubriques ICPE :

- ✓ **Rubrique 1450** : Le site est classé pour cette rubrique sous le régime de l’autorisation,
- ✓ **Rubrique 2663** : Le site est classé sous le régime de la déclaration.

*Un porter à connaissance vous a été envoyé sur le dossier Biosyl (avec un risque d’une nouvelle rubrique ICPE possible : 1532 soumis à déclaration). **Un dossier de cessation d’activité sur le bâtiment concerné, zone « Auto » sera réalisé.***

- Le régime de cette rubrique a changé :
- ✓ **Rubrique 2662.2** sous le régime de la déclaration au lieu du régime de l’enregistrement,

Le site n’est plus classé pour les rubriques ICPE suivantes :

- ✓ **Rubrique 2910** : Le site n’est plus classé pour cette rubrique suite à la suppression de la chaudière et à l’installation d’un ensemble d’appareil de combustion inférieur à 1 MW. De plus, la nouvelle installation de chauffage n'est pas une installation de combustion unique (l’ensemble des appareils ne pourraient pas être techniquement et économiquement raccordable à une cheminée commune).
- ✓ **Rubrique 2661** : Le site est classé Non Concerné au lieu du régime de l’enregistrement pour les rubriques 2661-1 et 2661-2. Il y a moins de transformation de polymères suite à la fermeture de l’atelier « industrie »,
- ✓ **Rubrique 2940** : Le site est classé Non Concerné au lieu du régime de déclaration contrôlée pour la rubrique 2940 suite à la fermeture de l’atelier « Industrie »,
- ✓ **Rubrique 2564-A2** : Le site est classé Non Concerné au lieu du régime de déclaration contrôlée pour la rubrique 2940 suite au changement de procédé de nettoyage et suite à la fermeture de l’atelier « industrie ». Avant le site utilisait une fontaine à solvant avec du SOLV5 (fûts de 200L) et aujourd'hui une fontaine bio est utilisée.
- ✓ **Rubrique 2575** : Le site est classé Non Concerné au lieu du régime de déclaration contrôlée pour la rubrique 2575. Il y a plus qu’une seule grenailleuse sur le site (7,12 kW < 20kW) suite à la fermeture de l’atelier « industrie ».
- ✓ **Rubrique 4140** : Le site est classé Non Concerné au lieu du régime de déclaration contrôlée pour la rubrique 4140.1. Les quantités de produits stockés sont modifiés.

Je reste à votre disposition, si besoin.

Mes meilleures salutations / Mit freundlichen Grüßen / Best regards / 敬具

Stéphanie CALACA
Responsable HSE
HSE manager



SumiRiko Rubber Compounding France S.A.S.
Usine des Caillots
58300 DECIZE
France
Mobile: 06 81 76 16 68

E-Mail: stephanie.calaca@avs.sumiriko.com

www.avs.sumiriko.com

Société - Firma - Company: SumiRiko Rubber Compounding France S.A.S.
Registre du Commerce - Handelsregister - Commercial Register: 322 804 931 R.C.S. Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS
Siège Social - Sitz der Gesellschaft - Place of Business: Usine des Caillots, 58302 DECIZE
Directeur général - Geschäftsführer - Managing Director: Stéphane BIREBENT
 **Before printing, think about the Environment**